



VARIÉTÉS POPULATIONS DE MAÏS ET DE TOURNESOL À LA FERME

RENSEIGNEMENTS & INSCRIPTIONS

A renvoyer à l'organisateur **avant le 2 avril 2019**

NOM

PRÉNOM

ENTREPRISE

ADRESSE

CODE POSTAL COMMUNE

TÉLÉPHONE

E-MAIL

DATE DE NAISSANCE (exigée par le VIVEA)

PRÉCISIONS SUR VOTRE STATUT :

chef exploitation cotisant solidaire salarié agricole

autre, préciser

ADHÉRENT À UNE ASSOCIATION DU RÉSEAU FNAB :

NON OUI, laquelle?

Je souhaite covoiturier Je souhaite trouver une solution d'hébergement

Fait à le

Signature :

VOS ATTENTES POUR CETTE FORMATION :

J'ai déjà suivi une formation sur ce thème

NON OUI, laquelle? quand ?

Quelles sont les nouvelles pratiques, méthodes et connaissances que je souhaite acquérir ?

.....

.....

.....

.....

.....



CULTIVER ET SÉLECTIONNER DES VARIÉTÉS POPULATIONS DE MAÏS ET DE TOURNESOL À LA FERME

09
AVR
2019

PROGRAMME

- Acquérir les connaissances de bases pour comprendre le contexte des semences paysannes
 - Présentation du contexte local, régional et national autour des semences paysannes. Présentation rapide du cadre réglementaire.
 - Présentation des spécificités agronomiques de la culture des maïs et tournesols populations.
- Connaître les notions de bases de la sélection paysanne.
 - Savoir définir ses objectifs de sélection en fonction de sa production et de son système.
 - Savoir construire son protocole de sélection pour répondre à ses objectifs.

Diffusion des lots de semences à la fin de la journée.

- Savoir mettre en place une autoproduction de semences à la ferme. Prévoir l'organisation de la récolte et du stockage.

INTERVENANT

Techniciens-animateurs de la Maison de la Semences de Dordogne et agriculteurs engagés dans le programme.

Public visé : Agriculteurs.

Pré-requis : Aucun.



PROGRAMME

INFORMATIONS PRATIQUES

HORAIRES

9h30 - 17h30

LIEU

AgroBio Périgord
7 impasse de la Truffe
24 430 COURSAC

REPAS

Auberge espagnole
(chacun amène un plat à partager)

TARIFS ET PRISE EN CHARGE

Tarifs : nous contacter - **Nouvelles conditions VIVEA (plus d'infos : nous contacter).**

Agriculteurs : vous pouvez couvrir une partie de vos frais grâce au crédit d'impôt à la formation. Pour vos heures passées en formation, vous pouvez bénéficier aussi d'une prise en charge partielle du coût de votre remplacement. Renseignements : www.servicederemplacement.fr

Salariés : le coût de la formation peut être en partie pris en charge par le FAFSEA.



Nous vous invitons à vous inscrire dans les délais pour favoriser une bonne organisation.